



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N° 2021/03-0063
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Fourniture de cercueils et accessoires Nomenclature Acte : 1.1.2 - Marchés sur appel d'offres

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

Expose :

Un appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes a été lancé le 16 décembre 2020 au BOAMP et au JOUE pour une remise des offres au 20 janvier 2021, conformément aux dispositions des articles R2162-1 à 2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, afin de désigner l'attributaire du marché relatif à la fourniture de cercueils et accessoires pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2021. Il peut être reconduit tacitement deux fois par périodes d'une année civile.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur le prix des prestations (55%), la qualité (25%) et le délai (20%), la commission d'appel d'offres a décidé, dans sa séance du 9 mars 2021, de l'attribuer aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses comme précisé dans le tableau ci-annexé.

Décide d'intervenir à la signature du marché dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 24 MARS 2021

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



Accords-cadres à bons de commande attribués selon la méthode dite "en cascade" sans minimum ni maximum de commande.

Intitulé du lot	Attributaires	Classement
01 Cercueils – Cuvettes étanches – Zincs	Société CHIMIX	1
02 Capitons	Société VELAY CAPITON	1
	Société CARRIER FEIGE RENAUD	2
	Société HYODALL	3
03 Poignées-croix-cache vis-tire fond et plaques d'identités	Société FUNERANOR	1
	Société HYODALL	2
	Société CARRIER FEIGE RENAUD	3
04 Housses	Société HYODALL	1
	Société EIHF	2
	Société CARRIER FEIGE RENAUD	3